

## La DREAL accompagne les territoires et les élus : découvrez notre boîte à outils

---

### Financer les infrastructures cyclables : le Fonds Mobilités Actives

---

#### Contexte

Dans le cadre du Plan Vélo présenté en septembre 2018, l'État accompagne les collectivités via un Fonds national « mobilité actives », d'un montant de 350 M€ visant à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables structurants dans les collectivités.

Ce fonds se décline en appels à projets annuels de 50 M€ de 2019 à 2026. 4 appels à projets ont été lancés depuis 2018 et 25 lauréats ont été désignés au sein de la région Pays de la Loire.

- 

Le quatrième appel à projets a été lancé le 28 mai 2021 et présente la particularité de se limiter aux projets structurants dont la subvention est de 1 M€ minimum. Cet appel à projets est en cours d'instruction.

Un cinquième appel à projets sera lancé à l'automne 2021, sur les crédits France Relance.

#### Votre rôle en tant qu'élu

En tant que porteur de projet, vous pouvez solliciter une demande de financement de votre projet.

Si votre dossier est retenu, vous serez destinataire de la subvention.

## Le rôle de la DREAL

La DREAL pilote au niveau régional cet appel à projets. A ce titre, elle reçoit les dossiers de demande de subvention, suit les collectivités dans la constitution de leur dossier et donne son avis quant à leur éligibilité.

La DREAL intervient plus précisément pour chaque appel à projets :

- lors de sa sortie pour présenter les modalités de l'appel à projets et les nouveautés par rapport à l'édition précédente ;
- en continu jusqu'à la date de dépôt du dossier pour aider le porteur de projet à constituer son dossier ;
- par la suite pour analyser le dossier avec ses partenaires (DDT(M), Région, ADEME, Cerema) ;
- une fois l'annonce des lauréats, pour rédiger les arrêtés de subvention.

## Une question ?

Vous pouvez contacter la division Intermodalité de la DREAL :

- par mail : [di.sial.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:di.sial.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr)
- par téléphone : 02 72 74 75 01

## En savoir plus

- Retrouvez le bilan des appels à projets régionaux sur [le site internet de la DREAL](#)

